



REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de la Lozère

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Aubrac Lot Causse Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

DECISION DU PRESIDENT N°25-DP005 BIS

Nature de l'acte : finances

Objet : Annulation décision du Président 25-DP005

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn,
VU l'article L.5217-10-6 du CGCT,

VU la délibération D25.038 du 3 avril 2025, relative au vote du budget principal 2025,

CONSIDERANT le rejet de la prise en charge du budget principal par le trésorier du SGC Marvejols, au motif d'une erreur matérielle (erreur d'imputation),

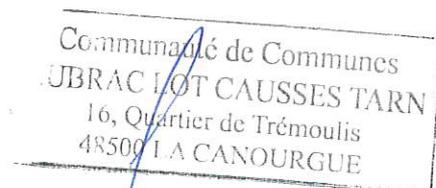
CONSIDERANT que cette erreur a été corrigé dans le cadre d'une écriture ne nécessitant pas une décision formalisée par acte budgétaire,

DECIDE d'annuler la décision 25-DP005 qui est nulle et non avenue.

Fait à La Canourgue, le 29 mai 2025

Le Président,

Jean Claude SALEIL



Le Président de la Communauté de Communes Aubrac lot Causse Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne le :